



RÈGLEMENT

La Résidence du Sud 2021

OBJET

La Résidence du Sud, est une résidence d'écriture scénaristique à destination d'auteurs/réalisateurs francophones travaillant à l'écriture de leur premier court métrage d'une durée maximale de 30 minutes. Implantée dans la Région Sud, cette résidence propose un accompagnement personnalisé pour 4 auteurs et leur scénario, grâce à un tutorat individualisé assuré par des intervenants professionnels. Placée sous le signe de l'itinérance durant 9 mois, elle combine à la fois temps d'écriture et immersion dans le milieu professionnel, en s'adossant à 4 festivals de la Région Sud (*Un Festival C'est Trop Court!* à Nice, *le Festival Tous Courts d'Aix-en-Provence*, *le Festival International du Film à Marseille* et *le Festival de Cannes*).

La Résidence Sud est ouverte à tous les auteurs (scénaristes, auteurs-réalisateurs) émergeant portant des projets de court métrage construits, originaux et inédits, libres de tout engagement avec des sociétés de production.

ARTICLE 1 / CONDITIONS D'ADMISSION

LE CANDIDAT

- Pour soumettre un projet, le candidat doit être majeur à la date d'inscription.
- Le candidat s'engage à suivre toutes les étapes de la résidence et séjourner dans les logements proposés.
- Le candidat doit ou bien résider en Région Sud ou proposer un projet dont le tournage est implanté en Région Sud (à justifier dans la note d'intention).
- Le candidat ne peut présenter qu'un seul projet par édition.

LE PROJET

- Le projet doit être rédigé en langue française.
- Le projet doit être un sujet original. S'il s'agit d'une adaptation, le candidat doit avoir une option sur la cession des droits de l'œuvre adaptée.
- Le projet doit être libre de tout engagement avec des sociétés de production.
- Le projet doit être en cours d'écriture et n'avoir fait l'objet d'aucun jour de tournage.
- Le projet peut être co-écrit et soumis avec l'accord écrit du co-auteur. Seule une personne peut être accueillie dans le cadre de la résidence.



ARTICLE 2 / INSCRIPTION

Les inscriptions seront ouvertes du **21 juillet au 15 août 2021**.

Le dossier d'inscription devra être envoyé à l'association Héliotrope **avant le 15 août 2021**, via ce [formulaire](#), auquel devront être jointes les pièces suivantes :

- **Un synopsis court** (1 page).
- **Un curriculum vitae** (3 pages maximum).
- **Un traitement** (20 pages maximum).
- **Un dossier artistique** incluant des visuels, essais vidéos, sons, musiques qualifiant la direction artistique envisagée par l'auteur (non obligatoire).
- **Une lettre de motivation** pour la résidence (3 pages maximum), présentant les intérêts que le candidat pourra tirer de son séjour dans le Sud.
- **Une lettre d'engagement** à suivre toutes les étapes de la résidence et séjourner dans les logements proposés.
- **Une lettre d'engagement** à présenter le travail effectué durant la résidence.

FACULTATIF

- Un dossier artistique incluant des visuels, essais vidéos, sons, musiques qualifiant la direction artistique envisagée par l'auteur.
- Les partenaires du projet.
- Les réalisations précédentes du candidat (liens Vimeo, Youtube...).

ATTENTION : Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

ARTICLE 3 / SÉLECTION POUR LA RESIDENCE DU SUD

- Les projets sont soumis à l'appréciation d'une commission issue des quatre structures organisatrices (l'association Héliotrope, Regard Indépendant, Alcimé et les Rencontres



Cinématographiques d'Aix-en-Provence), soit huit lecteurs.

- Les projets sélectionnés seront annoncés (*par courriel ou téléphone*) le **15 septembre 2021**.

ARTICLE 4 / DÉROULEMENT DE LA RESIDENCE DU SUD

Pendant **9 mois**, La Résidence du Sud se déroulera en 3 phases (**5 étapes**) au sein de **4 villes** (Nice, Cannes, Aix-en-Provence et Marseille) :

- **Une première phase de 8 jours d'écriture** durant laquelle chaque auteur travaillera à la réécriture de son projet accompagné par un tuteur (auteur-réalisateur) afin d'alimenter et de parfaire l'approche de son projet.
- **Une seconde phase en 3 temps : les auteurs et leurs tuteurs seront accueillis pour des périodes de 3 jours, lors des 3 festivals :**
 - Une première étape à Nice (4 jours) adossée à [Un Festival C'est Trop Court!](#) (8-15 octobre 2021). Chaque auteur travaillera à la réécriture de son projet accompagné par un Tuteur (Auteur-réalisateur). Durant cette période les auteurs bénéficieront également d'interventions ponctuelles de professionnels du cinéma.
 - Une deuxième étape du mardi 30 novembre au vendredi 3 décembre durant le festival [Tous Courts d'Aix-en-Provence](#) (30 novembre – 4 décembre 2021). Au programme tutorat individualisé et séances de réécriture.
 - La troisième étape de l'itinérance se déroule en mars 2022, lors du [Festival International du Film](#) de Marseille). Les résidents auront la possibilité de rencontrer individuellement des producteurs.
- **La dernière phase est une étape de restitution publique des projets lors du [Festival de Cannes](#) en mai 2022.**

ARTICLE 5 / PRISE EN CHARGE

La Résidence du Sud prend en charge, pour chaque participant :

- L'hébergement
- La restauration



- Les transports
- Les déplacements dans les festivals partenaires.

ARTICLE 6 / LITIGES

Les demandes de participation à « **La Résidence du Sud** » impliquent l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit d'accorder des dérogations éventuelles en vue de régler des cas non prévus par le présent règlement.

En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler les sessions de la résidence.

ARTICLE 7 / MENTION

Lorsque le projet d'un scénario a obtenu le soutien de « **La Résidence du Sud** » et qu'il aboutit à la réalisation du film, il devra être fait mention au générique : « Le scénario de ce film a été soutenu dans le cadre de La Résidence du Sud ».